

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, TENUE AU SIÈGE SOCIAL DE LA
M.R.C., SIS AU 630 RUE RICHELIEU, À BELOEIL, LE JEUDI 4 MARS 2004, À
20 HEURES.

Étaient présents :

Monsieur Gilles Plante, préfet
Madame Jocelyne Lecavalier, préfète suppléante
Monsieur Gilles Beaudet, conseiller
Monsieur Robert Beaudry, conseiller
Monsieur Raymond Billette, conseiller
Monsieur Pierre Bourbonnais, conseiller
Monsieur Guy Dubé, conseiller
Monsieur Jacques Durand, conseiller
Monsieur Bernard Gagnon, conseiller
Monsieur Michel Gilbert, conseiller
Madame Diane Lagacé, conseillère suppléante
Monsieur Yves Laganière, conseiller

Étaient absents :

Monsieur Marcel Bédard, conseiller, remplacé par madame Diane Lagacé
Monsieur Benoit DeGagné, conseiller

Monsieur Bernard Roy, secrétaire-trésorier de la M.R.C. de La Vallée-du-
Richelieu, assistait également à la séance.

POINT 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ayant constaté le quorum, le préfet procède à l'ouverture de la séance et en
profite pour présenter madame Diane Lagacé, conseillère municipale de la ville
de Beloeil, qui agit à titre de substitut de monsieur Marcel Bédard.

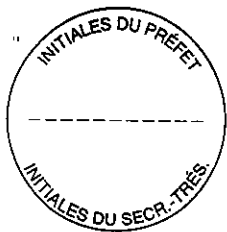
POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guy Dubé
APPUYÉ PAR Monsieur Raymond Billette

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2004
4. Correspondance
5. Bordereau des comptes à payer
6. Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 février 2004 du Comité
consultatif régional d'aménagement

04-03-037



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

7. Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 février 2004 du Comité consultatif agricole
8. Avis de conformité : règlements d'urbanisme
 - 8.1 Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil : règlements de modification
 - règlement numéro 91.20.17.03 modifiant le règlement de lotissement
 - règlement numéro 91.21.56.03 modifiant le règlement de zonage
9. Programmes de rénovation de la Société d'habitation du Québec
 - 9.1 Nomination d'un signataire
 - 9.2 Adhésion au programme PAMH-Rénovation
 - 9.3 Nomination de l'agent de livraison pour le programme PAMH-Rénovation
10. C.L.D. de La Vallée-du-Richelieu :
 - 10.1 PALÉE : orientations du Conseil
 - 10.2 Composition du conseil d'administration
11. Demande d'appui : C.L.S.C.-C.H.S.L.D. des Patriotes
12. Plan de gestion des matières résiduelles : adoption du règlement
13. Firme spécialisée de recrutement : octroi du mandat relatif au directeur de police
14. Table culturelle de la Vallée-du-Richelieu : nomination d'un membre
15. Règlement modifiant le règlement numéro 22 sur la conformité au Schéma d'Aménagement
16. Schéma de couverture de risques : demande de prolongation de délai
17. Divers
 - 17.1 Projet de règlement numéro 14-26 modifiant le Schéma d'Aménagement
 - 17.2 Demande d'appui : Centre de la nature du Mont-Saint-Hilaire
18. Interventions de l'assistance
19. Clôture de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

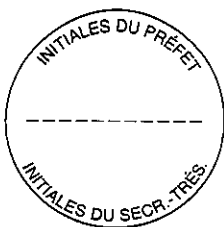
POINT 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
5 FÉVRIER 2004

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yves Laganière
APPUYÉ PAR Monsieur Raymond Billette

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2004 soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

04-03-038

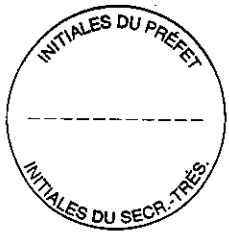


No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

POINT 4. CORRESPONDANCE

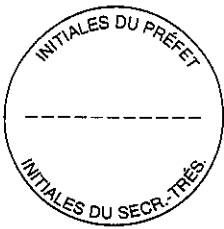
- 04-185 27-01-04 Télécopie de MADAME JOSETTE BLOUIN, TABLE CULTURELLE VALLÉE DU RICHELIEU, nous transmettant une résolution demandant de nommer un représentant au sein de leur comité de travail sur la politique culturelle.
- 04-186 27-01-04 Lettre de MADAME JOANE SAULNIER, secrétaire-trésorier, M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU, nous transmettant la résolution numéro 9468-04 adoptant le règlement numéro 370 édictant leur plan de gestion des matières résiduelles ainsi que la version cédérom du P.G.M.R.
- 04-187 28-01-04 Certificat de publication de MONSIEUR GAÉTAN LAFRANCE, secrétaire-trésorier, M.R.C. DE LAJEMMERAIS, d'un avis public portant sur la convocation d'une réunion du Bureau des délégués pour le cours d'eau Bernard.
- 04-188 28-01-04 Courriel de MONSIEUR PRISCO CARDILLO, coordonnateur régional, MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉGIONAL, nous invitant à participer à la première réunion des élus pour la mise en place de la Conférence régionale des élus (CRÉ) – Est de la Montérégie, le 9 février 2004.
- 04-189 29-01-04 Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffière, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant les résolutions numéros 2004-01-28 à 2004-01-32 relativement à la régie de police Richelieu St-Laurent.
- 04-190 29-01-04 Lettre de MADAME VALÉRIE TREMBLAY, adjointe exécutive à la direction générale et au greffe, M.R.C. DE VAUDREUIL-SOULANGES, nous transmettant la résolution numéro CA2004-01-14 adoptant le mémoire relatif au plan de gestion des matières résiduelles de la C.M.M..
- 04-191 29-01-04 Lettre de MADAME DORIS PARENT, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant la résolution numéro 04.46 relativement à la perception des amendes suite à la signature de l'entente pour la régie de police Richelieu St-Laurent.
- 04-192 29-01-04 Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffière, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant la résolution numéro 2004-01-012 approuvant les prévisions budgétaires 2004 de la M.R.C. et prenant acte du dépôt de notre procès-verbal du 26 novembre 2003.
- 04-193 29-01-04 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant un certificat de publication d'un avis public portant sur une réunion du Bureau des délégués pour le cours d'eau Bernard.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

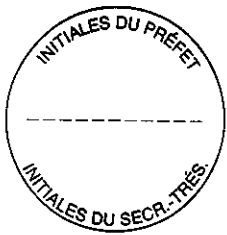
- | | | |
|--------|----------|---|
| 04-194 | 29-01-04 | Résolutions numéros 2004-19, 2004-20, 2004-21, 2004-22 et 2004-23 de la MUNICIPALITÉ DE McMASTERVILLE, relativement à la Régie de police Richelieu-Saint-Laurent. |
| 04-195 | 29-01-04 | Lettre de MADAME LOUISE BOUVIER, greffière, VILLE DE CHAMBLY, nous transmettant les résolutions numéros 2004-01-23, 2004-01-26, 2004-01-27, 2004-01-28, 2004-01-29 et 2004-01-45, relatives à la Régie de police Richelieu-Saint-Laurent ainsi que la résolution numéro 2004-01-30 adoptant le projet de Schéma de couverture de risques. |
| 04-196 | 30-01-04 | Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffière, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant le certificat de publication de l'avis public portant sur une réunion du Bureau des délégués pour le cours d'eau Bernard.
DOSSIER : |
| 04-197 | 30-01-04 | Lettre de MONSIEUR CHRISTIAN LA VERDIÈRE, direction de l'inforoute municipale et de la géomatique, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DU SPORT ET DU LOISIR, confirmant notre adhésion à SIGAT et nous transmettant un cédérom de données. |
| 04-198 | 30-01-04 | Lettre de MONSIEUR PHILIPPE BISSONNETTE, attaché politique, CABINET DU MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DU SPORT ET DU LOISIR, accusant réception de notre résolution numéro 04-01-010 appuyant la M.R.C. du Haut-Richelieu concernant la tarification relative aux services policiers. |
| 04-199 | 30-01-04 | Lettre de MONSIEUR PHILIPPE BISSONNETTE, attaché politique, CABINET DU MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DU SPORT ET DU LOISIR, accusant réception de notre résolution numéro 04-01-011 appuyant la Table de concertation des préfets de la Montérégie concernant la gestion des cours d'eau. |
| 04-200 | 30-01-04 | Lettre de MONSIEUR PHILIPPE BISSONNETTE, attaché politique, CABINET DU MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DU SPORT ET DU LOISIR, accusant réception de notre résolution numéro 04-01-012 appuyant la M.R.C. de l'Érable concernant le financement de la collecte sélective. |
| 04-201 | 30-01-04 | Télécopie de MONSIEUR ANDRÉ DÉRY, directeur général, LA MAISON VICTOR-GADBOIS, sollicitant notre appui financier. |
| 04-202 | 02-02-04 | Lettre de MONSIEUR MICHEL FERNET, directeur général, FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS, nous informant du lancement du Programme de financement d'achats municipaux (PROFAM). |
| 04-203 | 02-02-04 | Lettre de MONSIEUR DENIS LECLERC, directeur général, CHANTIERS JEUNESSE, nous sollicitant pour des projets d'été 2004 au profit d'un groupe de jeunes bénévoles. |



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

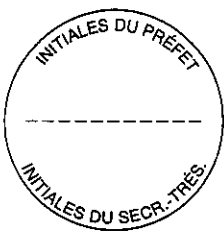
- | | | |
|--------|----------|--|
| 04-204 | 02-02-04 | Lettre de MONSIEUR GUY LEBLANC, président, COMMISSION MUNICIPALE, nous sollicitant pour des projets d'été 2004 au profit d'un groupe de jeunes bénévoles. |
| 04-205 | 02-02-04 | Lettre de MADAME LINE BEAUCHAMPS, ministre, MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS, nous invitant à intégrer le milieu culturel dans le cadre de la conférence régionale des élus. |
| 04-206 | 02-02-04 | Lettre de MONSIEUR JÉRÔME THIBOUTOT, attaché politique, CABINET DE LA MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION, accusant réception de notre résolution numéro 04-01-011 relativement à la gestion des cours d'eau municipaux. |
| 04-207 | 02-02-04 | Lettre de MADAME FRANCINE AUCLAIR, secrétaire, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant le certificat de publication de l'avis public portant sur une réunion du Bureau des délégués pour le cours d'eau Bernard. |
| 04-208 | 03-02-04 | Certificat de publication de MADAME LYNE SAVARIA, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE MCMASTER-VILLE, de l'avis public portant sur une réunion du Bureau des délégués pour le cours d'eau Bernard. |
| 04-209 | 04-02-04 | Lettre de MADAME HÉLÈNE GAUTHIER, président, CONSEIL MONTÉRÉGIEEN DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS, nous invitant à un 5 à 7, ayant pour thème "De la politique culturelle au contrat de ville", qui aura lieu le 25 février 2004. |
| 04-210 | 04-02-04 | Lettre de MONSIEUR ALAIN GAULT, directeur, CABINET DU MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, accusant réception de notre résolution numéro 04-01-011 appuyant la Table de concertation des préfets relativement aux cours d'eau et de notre résolution numéro 04-01-012 appuyant la M.R.C. de l'Érable concernant le financement de la collecte sélective. |
| 04-211 | 04-02-04 | Lettre de MONSIEUR MICHEL BELZIL, président, FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS, relativement au renouvellement de notre adhésion pour l'année 2004. |
| 04-212 | 05-02-04 | Lettre de MONSIEUR STÉPHANE PARENT, directeur général, C.L.D. DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, nous donnant des précisions sur le bonus accordé à madame Claudine Duval dans le cadre du Pacte rural. |
| 04-213 | 05-02-04 | Lettre de MADAME SUZANNE SÉGUIN, secrétaire générale, COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES, nous transmettant leur rapport annuel 2002-2003. |



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

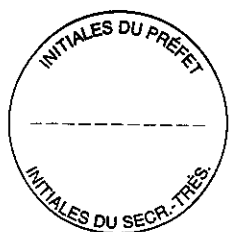
- | | | |
|--------|----------|---|
| 04-214 | 05-02-04 | Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant la résolution numéro 2004-02-38 relative à l'entente pour la création de la Régie de police Richelieu-Saint-Laurent. |
| 04-215 | 05-02-04 | Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant la résolution numéro 2004-02-39 relativement à la transmission des documents relatifs aux séances des conseils des organismes paramunicipaux. |
| 04-216 | 06-02-04 | Lettre de MADAME DIANE DUPLIN, attachée politique, BUREAU DU CHEF DE L'OPPOSITION OFFICIELLE ET DÉPUTÉ DE VERCHÈRES, accusant réception de notre lettre du 2 février 2004 relativement à l'impression du nouveau guide touristique de la Montérégie 2004-2005. |
| 04-217 | 06-02-04 | Lettre de MADAME FRANCINE AUCLAIR, secrétaire, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant les règlements d'urbanisme numéros 91.21.56.03 et 91.20.17.03, pour avis de conformité. |
| 04-218 | 06-02-04 | Lettre de MADAME JOANE SAULNIER, secrétaire-trésorière, M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU, nous transmettant la liste des membres de leur Bureau des délégués. |
| 04-219 | 10-02-04 | Lettre de MADAME MARIE-PIER LAMARCHE, greffière, VILLE DE CARIGNAN, nous transmettant la résolution numéro 04-02-45 adoptant le projet de Schéma de couverture de risques. |
| 04-220 | 10-02-04 | Lettre de MADAME CAROLE DULUDE, secrétaire, SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU, nous transmettant la résolution numéro R-22-2004 adoptant le projet de Schéma de couverture de risques. |
| 04-221 | 10-02-04 | Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffière, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant une étude de la compagnie Quéformat Itée concernant l'établissement d'une limite de zone à risque et d'un périmètre de sécurité dans la zone à risques d'éboulis. |
| 04-222 | 10-02-04 | Copie d'une lettre de MONSIEUR SYLVAIN VILLENEUVE, service d'urbanisme, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, adressée à MONSIEUR LÉO PELLETIER, GROUPE GAUTHIER, BIANCAMANO, BOLDUC, relativement à l'entrée en vigueur du règlement numéro 1049 dans le cadre du programme Rénovation Québec, volet maisons lézardées. |
| 04-223 | 10-02-04 | Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffière, VILLE DE SAINT-BASILE-GRAND, nous transmettant un extrait de procès-verbal prenant acte de notre procès-verbal de la séance du 8 janvier 2004 |
| 04-224 | 10-02-04 | Lettre de MADAME NANCY POIRIER, greffière, VILLE DE RICHELIEU, nous transmettant les résolutions numéros 04-02-031, 04-02-032, 04-02-033 et 04-02-034 relativement à la Régie de police élargie. |



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

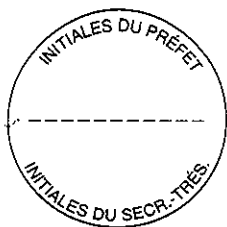
- | | | |
|--------|----------|--|
| 04-225 | 10-02-04 | Lettre de MONSIEUR GUY ROUILLARD ET DE MADAME FANNY BOUCHARD, résidents de la ville d'Otterburn Park, relativement à une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide aux propriétaires de bâtiments endommagés par la pyrite. |
| 04-226 | 10-02-04 | Lettre de MADAME ELISABETH MASSON, programme environnement, RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX – MONTÉRÉGIE, nous informant de son plan d'action pour la saison 2004 relativement au Virus du Nil occidental. |
| 04-227 | 10-02-04 | Lettre de MONSIEUR MATHIEU FILION, attaché politique, BUREAU DE LA DÉPUTÉE DE CHAMBLY, MADAME DIANE LEGAULT, accusant réception de notre lettre du 2 février 2004 relativement au guide touristique de la Montérégie 2004-2005. |
| 04-228 | 10-02-04 | Lettre de MONSIEUR ROSAIRE MARCIL, secrétaire-trésorier, M.R.C. DE ROUVILLE, nous transmettant la résolution numéro 04-01-5573 adoptant le mémoire des M.R.C. de la Couronne Sud de Montréal sur le projet 34. |
| 04-229 | 11-02-04 | Lettre de MADAME MARIE-PIER LAMARCHE, greffière, VILLE DE CARIGNAN, nous transmettant le premier projet du règlement d'urbanisme numéro 243-63, pour avis de conformité. |
| 04-230 | 11-02-04 | Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffière, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant les projets du règlement d'urbanisme numéro U-130-31, pour avis de conformité. |
| 04-231 | 11-02-04 | Lettre de MONSIEUR ROSAIRE MARCIL, secrétaire-trésorier, M.R.C. DE ROUVILLE, nous transmettant leur projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie ainsi que la résolution numéro 04-02-5591 s'y rapportant. |
| 04-232 | 11-02-04 | Lettre de MADAME JOANE SAULNIER, secrétaire-trésorière, M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU, nous transmettant leur règlement de contrôle intérimaire numéro 366 et nous informant de son entrée en vigueur. |
| 04-233 | 12-02-04 | Résolution numéro 2004-02-026 de la MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU, identifiant les îlots déstructurés. |
| 04-234 | 12-02-04 | Lettre de MADAME FRANCINE AUCLAIR, secrétaire, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant un certificat de publication de l'avis public portant sur une réunion des intéressés pour la branche des Vingt-Quatre-Sud du cours d'eau Bernard. |
| 04-235 | 12-02-04 | Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffière, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant la résolution numéro 2004-50 accusant réception du projet de Schéma de couverture de risques. |



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

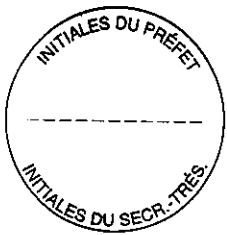
- | | | |
|--------|----------|--|
| 04-236 | 12-02-04 | Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant les règlements d'urbanisme numéros 1248-94-2004 et 1250-26-2004, pour avis de conformité. |
| 04-237 | 12-02-04 | Lettre de MONSIEUR PATRICK BERNARD, coordonnateur aux cours d'eau, M.R.C. DES MASKOUTAINS, nous transmettant copie d'un rapport de visite effectuée sur le cours d'eau Jeanson et sa branche 1. |
| 04-238 | 12-02-04 | Lettre de MADAME DANIELLE FRÉCHET, chef de service, MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES, DE LA FAUNE ET DES PARCS, nous transmettant un exemplaire de l'entente sur la licence d'utilisateur final commune de l'information géographique, dûment signée. |
| 04-239 | 12-02-04 | Lettre de MADAME CATHERINE FONTAINE, agente de promotion, AIDE ET INTÉGRATION JEUNESSE AU TRAVAIL, nous demandant l'autorisation de déposer eux-mêmes leurs déchets secs au dépotier municipal. |
| 04-240 | 13-02-04 | Lettre de MONSIEUR FABIEN AUDET, chargé de projet, SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC, nous confiant le mandat de préparer un dossier dans le cadre du Programme d'amélioration des maisons d'hébergement (PAMH – Rénovation). |
| 04-241 | 13-02-04 | Lettre de MADAME FRANCE OUELLETTE, secrétaire, VILLE D'OTTERBURN PARK, nous transmettant la résolution numéro 200401016 concernant une demande d'aide financière d'un citoyen dans le cadre du programme d'aide aux propriétaires de résidence endommagée par la pyrite. |
| 04-242 | 13-02-04 | Lettre de MADAME JOHANNE PEATE, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, nous transmettant un certificat de publication de l'avis public portant sur une réunion des intéressés pour le cours d'eau Tessier. |
| 04-243 | 13-02-04 | Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffière, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant un certificat de publication d'un avis public portant sur une réunion des intéressés pour le cours d'eau Branche des Vingt-Quatre-Sud. |
| 04-244 | 13-02-04 | Lettre de MONSIEUR PRISCO CARDILLO, coordonnateur régional, MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉGIONAL, nous transmettant les documents qui ont été remis lors de la réunion du 9 février 2004 pour la mise en place de la CRÉ-Est. |
| 04-245 | 13-02-04 | Lettre de MONSIEUR PRISCO CARDILLO, coordonnateur régional, MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉGIONAL, nous informant du concours "Bravo les entreprises!" et demandant notre collaboration pour le faire connaître aux entreprises de la région. |



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- | | | |
|--------|----------|---|
| 04-246 | 16-02-04 | Lettre de MONSIEUR MICHEL ROY, soutien administratif et suivi des engagements, SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC, nous transmettant deux (2) exemplaires du protocole d'entente relativement au programme d'amélioration de maisons d'hébergement-rénovation (PAMH-Rénovation), pour signatures. |
| 04-247 | 16-02-04 | Copie d'une lettre de MONSIEUR THOMAS J. MULCAIR, ministre, MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, adressée à MONSIEUR ROSAIRE MARCIL, secrétaire-trésorier, M.R.C. DE ROUVILLE, les informant que leur projet de plan de gestion des matières résiduelles n'était pas conforme. |
| 04-248 | 16-02-04 | Lettre de MONSIEUR THOMAS J. MULCAIR, ministre, MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, nous informant de la conformité de notre projet de plan de gestion des matières résiduelles. |
| 04-249 | 16-02-04 | Lettre de MADAME ÈVE FONTAINE, adjointe à l'administration, MUSÉE D'ART DE MONT-SAINT-HILAIRE, demandant notre participation financière pour la publication de leur bulletin souvenir 2004. |
| 04-250 | 16-02-04 | Certificat de publication de MONSIEUR CLAUDE GRATTON, secrétaire-trésorier, MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE, de l'avis public portant sur une réunion des intéressés pour le cours d'eau Tessier. |
| 04-251 | 16-02-04 | Lettre de MONSIEUR PATRICK SABOURIN, directeur général, CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DU BIOALIMENTAIRE DE LA MONTÉRÉGIE, nous invitant à un dîner conférence dans le cadre de leur 8 ^e assemblée annuelle. |
| 04-252 | 18-02-04 | Copie d'une lettre de MONSIEUR ROGER CARRIER, secrétaire-trésorier et directeur général, M.R.C. DE L'ASSOMPTION, adressée à MONSIEUR GÉRALD TREMBLAY, président, COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL, relativement au colloque 2003 des élus de la C.M.M.. |
| 04-253 | 18-02-04 | Lettre de MADAME MARIE-ÈVE PERREAULT, direction de l'infrastructure municipale et de la géomatique, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DU SPORT ET DU LOISIR, nous transmettant une copie du formulaire d'adhésion à SIGAT, dûment signé. |
| 04-254 | 18-02-04 | Lettre de MONSIEUR GAÉTAN LAFRANCE, directeur général et secrétaire-trésorier, M.R.C. DE LAJEMMERAIS, nous transmettant un certificat de publication de l'avis public portant sur une réunion des intéressés pour les branches du cours d'eau Bernard. |
| 04-255 | 18-02-04 | Lettre de MONSIEUR GAÉTAN LAFRANCE, directeur général et secrétaire-trésorier, M.R.C. DE LAJEMMERAIS, nous transmettant un certificat de publication de l'avis public portant sur une réunion des intéressés pour le cours d'eau Tessier. |



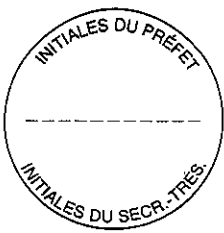
No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- | | | |
|--------|----------|---|
| 04-256 | 18-02-04 | Lettre de MADAME PASCALE FORTIN, chef de la Division de la planification et de l'entretien, VILLE DE LONGUEUIL, nous transmettant un échéancier révisé pour l'étude du ruisseau Massé. |
| 04-257 | 18-02-04 | Lettre de MONSIEUR PIERRE RAGAUT, directeur général adjoint, CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA MONTÉRÉGIE, nous transmettant le rapport final de l'étude portant sur la mise en valeur du Corridor patrimonial Champlain-Richelieu. |
| 04-258 | 18-02-04 | Lettre de MONSIEUR STÉPHANE PARENT, directeur général, CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT, demandant d'ajouter un point à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil de la M.R.C. afin de présenter son projet de cahier souvenir. |
| 04-259 | 20-02-04 | Lettre de MONSIEUR HUBERT CHAMBERLAND, président, COVABAR, nous remerciant pour notre appui financier lors de la campagne de financement 2003/2004. |
| 04-260 | 23-02-04 | Télécopie de MONSIEUR BERNARD GAGNON, maire, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant un communiqué de presse émis par la ville de Carignan concernant des travaux de prévention sur les glaces de la rivière Richelieu. |
| 04-261 | 23-02-04 | Lettre de MADAME ANNIE BOUCHARD, greffière, VILLE DE LONGUEUIL, nous transmettant le règlement numéro CM-2004-213 modifiant leur schéma d'aménagement ainsi que la résolution numéro CM-040217-13.33 adoptant ce règlement. |
| 04-262 | 23-02-04 | Lettre de MONSIEUR RICHARD VILLENEUVE, information financière et vérification, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DU SPORT ET DU LOISIR, accusant réception de nos prévisions budgétaires 2004. |
| 04-263 | 23-02-04 | Lettre de MONSIEUR RAYMOND CÔTÉ, président, SPORTS-QUÉBEC, nous informant de l'ouverture officielle de mise en candidature pour les Finales des Jeux du Québec, hiver et été 2007. |

PUBLICATIONS DE FÉVRIER 2004

Quorum	Vol. 29, no 1 Février 2004
Summit	February 2004
Bâti Vert	Vol. 8, no 1 Janvier 2004
Affaires montérésiennes	Vol. 16, no 5 Janvier / Février 2004
L'Aménagiste	Vol. 17, no 3-4 Automne-hiver 2004



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

L'Habitation au Québec	Hors série, no 3 Décembre 2003
Québec Rural	Vol. 13, no 1 Février 2004
Muni-express	No 1 4 février 2004
L'Économie métropolitaine	Vol. 1, no 2 3 ^{ème} trimestre 2003
URBA	Vol. 25, no 1 Mars 2004
L'Aubelle	No 145 Automne 2003 – Hiver 2004
Les Chroniques du protecteur du citoyen	Hiver 2004-02-18
Le Monde forestier	Vol. 18, no 1 Février 2004

POINT 5. BORDEREAU DES COMPTES À PAYER

04-03-039

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Robert Beaudry**

ET RÉSOLU QUE le bordereau des comptes à payer numéro 04-03, du chèque 11291 au chèque 11347, pour un montant total de 172 563,27 \$; soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**POINT 6. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
23 FÉVRIER 2004 DU COMITÉ CONSULTATIF RÉGIONAL
D'AMÉNAGEMENT**

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 février 2004 du Comité consultatif régional d'aménagement.

**POINT 7. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
26 FÉVRIER 2004 DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE**

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 février 2004 du Comité consultatif agricole.

POINT 8. AVIS DE CONFORMITÉ : RÉGLEMENTS D'URBANISME

- 8.1 Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil : règlements de modification
- Règlement numéro 91.20.17.03 modifiant le règlement de lotissement

04-03-040

ATTENDU QUE le règlement de lotissement de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;



No de résolution
ou annotation

04-03-040
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil a adopté le règlement numéro 91.20.17.03 modifiant son règlement de lotissement;

ATTENDU QUE le règlement numéro 91.20.17.03, modifiant le règlement de lotissement de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 91.20.17.03, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 04-02-020, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 91.20.17.03 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Robert Beaudry

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 91.20.17.03, modifiant le règlement de lotissement de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- Règlement numéro 91.21.56.03 modifiant le règlement de zonage

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil a adopté le règlement numéro 91.21.56.03 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 91.21.56.03, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 91.21.56.03, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 04-02-021, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 91.21.56.03, le Comité consultatif agricole, par la résolution numéro 04-02-011, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 91.21.56.03 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Robert Beaudry

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 91.21.56.03, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

04-03-041



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

POINT 9. PROGRAMMES DE RÉNOVATION DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

9.1 Nomination d'un signataire

04-03-042

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu agit à titre de mandataire pour l'administration de divers programmes de la Société d'habitation du Québec;

ATTENDU QUE des ententes sont intervenues entre la M.R.C. et la S.H.Q. à cet effet;

ATTENDU QUE, par la résolution numéro 01-09-223, seuls madame Johanne Deslandes, secrétaire de direction, et monsieur Claude Giroux, secrétaire-trésorier adjoint, avaient été nommés à titre de signataires des divers documents;

ATTENDU QUE, afin de simplifier plusieurs démarches, il aurait lieu de nommer également monsieur Bernard Roy, directeur général et secrétaire-trésorier, à titre de signataire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Monsieur Raymond Billette

ET RÉSOLU D'ajouter le nom de monsieur Bernard Roy, directeur général et secrétaire-trésorier, à titre de signataire pour la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu dans le cadre des programmes de rénovation de la Société d'habitation du Québec, en plus de madame Johanne Deslandes et Claude Giroux déjà nommés par la résolution numéro 01-09-223.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 Adhésion au programme PAMH-Rénovation

04-03-043

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec a mis en place le Programme d'amélioration de maisons d'hébergement-rénovation (PAMH-Rénovation);

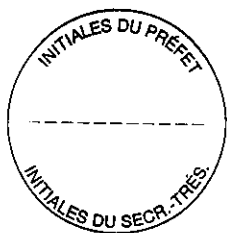
ATTENDU QUE le programme PAMH-Rénovation offre une aide financière additionnelle qui permet de rencontrer des besoins élevés et évolutifs des maisons d'hébergement;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis qu'il est dans l'intérêt régional d'adhérer au programme PAMH-Rénovation

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Bourbonnais
APPUYÉ PAR Monsieur Raymond Billette

ET RÉSOLU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu accepte d'agir à titre de mandataire pour la constitution de dossiers du Programme d'amélioration des maisons d'hébergement-Rénovation et de conclure à cette fin une entente avec la Société d'habitation du Québec.



No de résolution
ou annotation

04-03-043
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

QUE le préfet et le secrétaire-trésorier de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu soient et sont autorisés à signer l'entente avec la Société d'habitation du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 Nomination de l'agent de livraison pour le programme PAMH-Rénovation

04-03-044

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a adhéré au programme PAMH-Rénovation;

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu doit identifier un agent de livraison pour le programme PAMH-Rénovation;

ATTENDU QUE l'agent de livraison de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, pour les programmes d'aide actuellement en vigueur, est la firme Pluram;

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a adhéré au programme PAMH-Rénovation après avoir convenu son entente de livraison avec la firme Pluram;

ATTENDU QUE la firme Pluram a communiqué son intérêt à agir à titre d'agent de livraison pour le programme PAMH-Rénovation, selon les conditions établies par la résolution numéro 01-11-312

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yves Laganière
APPUYÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon

ET RÉSOLU QUE la firme Pluram soit et est mandatée par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu pour agir à titre d'agent de livraison du programme PAMH-Rénovation, le tout selon les conditions établies par la résolution numéro 01-11-312, à savoir, pour un montant correspondant à 90% de l'enveloppe dédiée à la livraison du programme qui est fournie par la Société d'habitation du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 10. C.L.D. DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

10.1 PALÉE : orientations du Conseil

04-03-045

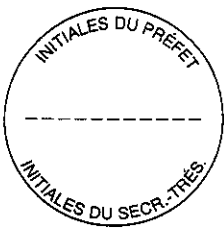
ATTENDU QUE le C.L.D. de La Vallée-du-Richelieu a amorcé les travaux relatifs à la révision de son PALÉE;

ATTENDU QUE l'entrée en vigueur de la Loi 34 modifiera de façon substantielle la composition du conseil du C.L.D.;

ATTENDU QUE le C.L.D. désire savoir si le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu est favorable à ce que les travaux relatifs à l'élaboration du PALÉE continuent ou soient interrompus jusqu'à ce que le nouveau conseil du C.L.D. soit constitué

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Bourbonnais



No de résolution
ou annotation

04-03-045
(suite)

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu soit et est d'avis que les travaux relatifs à l'élaboration du PALÉE seront suspendus jusqu'à ce que le nouveau conseil d'administration du C.L.D. de La Vallée-du-Richelieu soit constitué en conformité aux dispositions de la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.2 Composition du conseil d'administration

04-03-046

ATTENDU QUE la Loi 34 prévoit que la composition du conseil d'administration des C.L.D. pourra être revue;

ATTENDU QUE les membres du Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu ont eu l'opportunité de compléter une réflexion relative à la composition souhaitable du conseil d'administration du C.L.D. de La Vallée-du-Richelieu;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a établi que le conseil d'administration du C.L.D. devra être majoritairement composé d'élus et aussi, de façon minoritaire, de représentants du milieu socio-économique

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Jocelyne Lecavalier
APPUYÉE PAR Monsieur Yves Laganière

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu soit et est d'avis que le conseil d'administration du C.L.D. de La Vallée du Richelieu doit être composé de neuf (9) membres, dont six (6) seront des élus et trois (3) des représentants du milieu socio-économique.

QUE deux (2) membres substitués soient nommés, dont un (1) pour les élus et un (1) pour les représentants du milieu socio-économique.

QUE le président du conseil d'administration du C.L.D. de La Vallée-du-Richelieu soit choisi parmi les six (6) membres représentant les élus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 11. DEMANDE D'APPUI : C.L.S.C.-C.H.S.L.D. DES PATRIOTES

04-03-047

ATTENDU la sanction par l'Assemblée nationale, le 18 décembre 2003, de la Loi sur les agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux (L.R.Q., 2003, c.21);

ATTENDU QU'en vertu de cette loi, les nouvelles agences ont le mandat de recommander au Ministre de la Santé et des Services sociaux un modèle d'organisation de services de santé et de services sociaux basé sur un ou plusieurs réseaux locaux de santé et de services sociaux (L.R.Q., 2003, c.21, a. 25);

ATTENDU la volonté du C.L.S.C.-C.H.S.L.D. des Patriotes, du C.L.S.C. des Seigneuries et du C.H.S.L.D. du Littoral de se regrouper afin d'intégrer leurs services de première ligne de type C.L.S.C. et C.H.S.L.D.



No de résolution
ou annotation

04-03-047
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Gilbert
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie le C.L.S.C.-C.H.S.L.D. des Patriotes, le C.L.S.C. des Seigneuries et le C.H.S.L.D. du Littoral dans leur volonté de se regrouper pour la création d'un réseau local de services de santé et de services sociaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 12. PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES : ADOPTION
DU RÈGLEMENT

04-03-048

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu doit établir un Plan de gestion des matières résiduelles applicable à la partie de son territoire qui n'est pas incluse dans le territoire de la C.M.M., à savoir, les municipalités de Saint-Antoine-sur-Richelieu, de Saint-Charles-sur-Richelieu, de Saint-Denis-sur-Richelieu et de Saint-Marc-sur-Richelieu, le tout conformément aux dispositions de l'article 53.7 de la Loi sur la qualité de l'environnement;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a adopté, le 26 novembre 2003, un projet de Plan de gestion des matières résiduelles dont le contenu tient compte des représentations formulées dans le cadre des assemblées publiques de consultation;

ATTENDU QUE le Ministre de l'Environnement a informé la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, le 9 février 2004, que le projet de Plan de gestion des matières résiduelles a été jugé conforme aux exigences de la Loi et aux orientations de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles;

ATTENDU QU' un avis de motion a été dûment donné à la séance du 5 février 2004, le tout conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Monsieur Yves Laganière

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 34-04, édictant le Plan de gestion des matières résiduelles de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, soit et est adopté, joint à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 13. FIRME SPÉCIALISÉE DE RECRUTEMENT : OCTROI DU MANDAT
RELATIF AU DIRECTEUR DE POLICE

03-04-049

ATTENDU QUE seize (16) municipalités des M.R.C. de Lajemmerais, de Rouville et de La Vallée-du-Richelieu se sont regroupées pour établir une régie intermunicipale de police;



No de résolution
ou annotation

03-04-049
(suite)

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- ATTENDU QU'une entente intermunicipale a été signée le 9 février 2004 à cet effet;
- ATTENDU QUE la régie intermunicipale de police devra recruter un directeur de police;
- ATTENDU QUE, pour ce faire, il a été convenu de recourir à des services externes spécialisés;
- ATTENDU QUE le processus d'adjudication a été complété, conformément aux règles applicables;
- ATTENDU QUE la Commission d'évaluation, formée à cet effet, a procédé à l'analyse des offres de service et a formulé des recommandations au Conseil;
- ATTENDU QUE l'octroi du contrat a été retardé d'un mois, compte tenu des retards occasionnés par la signature de l'entente le 9 février 2004 plutôt que le 5 février 2004;
- ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a été mandatée, pour agir à titre de mandataire pour les municipalités concernées, pour les fins de l'octroi du contrat à une firme de recrutement

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Bourbonnais

ET RÉSOLU QUE le mandat, relatif au recrutement d'un directeur de police pour la régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, soit et est accordé à la firme Melanson, Roy, Maletto et Associés inc., conformément aux dispositions de l'offre de service présentée en janvier 2004, le tout pour un montant de 19 750,00 \$ incluant tous les frais ainsi que toutes les taxes.

QUE les dates prévues à l'échéancier soient décalées d'un mois, pour tenir compte des délais occasionnés par la signature de l'entente relative à la création de la régie.

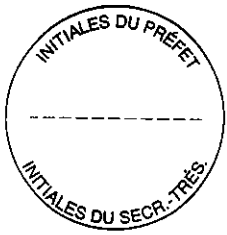
QUE les coûts relatifs à l'exécution du mandat soient ensuite partagés entre les municipalités concernées par la régie de police Richelieu-Saint-Laurent, selon les modalités déjà établies à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 14. TABLE CULTURELLE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU : NOMINATION D'UN MEMBRE

03-04-050

- ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a adopté une résolution à l'effet d'établir une entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec;
- ATTENDU QUE pour ce faire, la M.R.C. devra adopter une politique culturelle;
- ATTENDU QUE la M.R.C. est l'interlocuteur auprès du ministère;
- ATTENDU QUE la Table culturelle de la Vallée-du-Richelieu a été mandatée par la M.R.C. pour procéder à l'élaboration de la politique culturelle et aussi pour compléter les démarches nécessaires à l'entente de développement culturel;



No de résolution
ou annotation

03-04-050
(suite)

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QUE la Table culturelle de la Vallée-du-Richelieu demande à la M.R.C. de la mandater pour procéder à la mise à jour du projet de politique culturelle et de nommer un membre du Conseil à titre d'interlocuteur et responsable de ce dossier

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Bourbonnais

ET RÉSOLU QUE la Table culturelle de la Vallée-du-Richelieu soit et est mandatée par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu pour procéder à la mise à jour du projet de politique culturelle.

QUE monsieur Raymond Billette soit et est nommé à titre d'interlocuteur et responsable de ce dossier au sein de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 15. RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 22 SUR LA CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

AVIS DE MOTION EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ, PAR MONSIEUR BERNARD GAGNON, QU'À UNE PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL DE LA M.R.C. DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 22, SUR LA CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA M.R.C. DE LA VALLÉE DU RICHELIEU, SERA ADOPTÉ.

POINT 16. SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES: DEMANDE DE PROLONGATION DE DÉLAI

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu doit élaborer et adopter un Schéma de couverture de risques;

ATTENDU QUE la Loi sur la sécurité incendie accorde un délai de deux (2) ans à la M.R.C. pour compléter l'élaboration du Schéma de couverture de risques et l'adopter dans sa version finale;

ATTENDU QUE le logiciel informatique, utilisé dans le cadre de l'élaboration du Schéma de couverture de risques, s'est avéré inadéquat et a retardé le processus;

ATTENDU QUE le processus d'élaboration du Schéma de couverture de risques s'avère plus complexe, donc plus long que prévu, tant pour la M.R.C. que pour les municipalités locales concernées;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu est d'avis que les délais accordés pour l'élaboration et l'adoption du Schéma de couverture de risques sont insuffisants, compte tenu de l'état d'avancement;

ATTENDU QUE la Loi prévoit qu'une extension de délai peut être accordée pour l'élaboration et l'adoption du Schéma de couverture de risques à une M.R.C. qui en fait la demande

04-03-051

04-03-052



No de résolution
ou annotation

04-03-052
(suite)

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Guy Dubé

ET RÉSOLU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu demande au Ministre de la Sécurité publique, monsieur Jacques Chagnon, de prolonger le délai qui lui est accordé pour l'élaboration et l'adoption du Schéma de couverture de risques, le tout tel que prévu par les dispositions de l'article 20 de la Loi sur la sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 17. DIVERS

17.1 Projet de règlement numéro 14-26 modifiant le Schéma d'aménagement

- Avis de motion

04-03-053

AVIS DE MOTION EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ, PAR MONSIEUR JACQUES DURAND, QU'À UNE PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL SERA PROPOSÉ, POUR ADOPTION, LE RÈGLEMENT NUMÉRO 14-26 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT EN VUE DE MODIFIER LES AIRES D'AFFECTATION "PROTECTION" À SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU.

- Adoption du projet de règlement numéro 14-26

04-03-054

ATTENDU QUE le Schéma d'Aménagement prévoit des dispositions sur la protection des bois situés en zone agricole permanente;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu a demandé à la M.R.C., par sa résolution numéro 2003-04-056, de modifier son Schéma d'Aménagement de façon à inclure deux (2) bois en affectation "protection" et à inclure trois (3) bois affectés "protection" en affectation "agricole";

ATTENDU QUE le Conseil a mandaté son personnel pour procéder à l'élaboration d'un projet de règlement à cet effet;

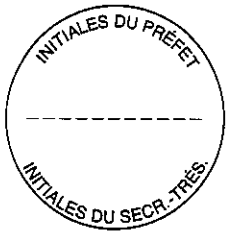
ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du projet de règlement modifiant le Schéma d'Aménagement, de même que le document d'accompagnement, et s'en déclarent satisfaits

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon

ET RÉSOLU D'adopter le projet de règlement numéro 14-26, modifiant le Schéma d'Aménagement, ainsi que le document d'accompagnement, joints à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- Demande d'avis au Ministre

04-03-055

ATTENDU QUE le Conseil a adopté le projet de règlement numéro 14-26, modifiant le Schéma d'Aménagement eu égard à la modification des aires d'affectation "protection" à Saint-Denis-sur-Richelieu;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 50 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil peut demander l'avis du Ministre sur la modification proposée au Schéma d'Aménagement

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guy Dubé
APPUYÉ PAR Madame Jocelyne Lecavalier

ET RESOLU DE demander l'avis du Ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, monsieur Jean-Marc Fournier, eu égard au projet de règlement numéro 14-26 modifiant le Schéma d'Aménagement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- Formation d'une commission consultative

04-03-056

ATTENDU QUE, suite à l'adoption du projet de règlement numéro 14-26 modifiant le Schéma d'Aménagement, la M.R.C. doit tenir au moins une assemblée publique sur son territoire;

ATTENDU QUE conséquemment, une commission doit être formée par le Conseil de la M.R.C., composée de membres du Conseil et présidée par le préfet

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Raymond Billette

ET RÉSOLU QU'une commission soit et est formée afin de tenir une ou des assemblée(s) publique(s) eu égard au projet de règlement numéro 14-26.

QUE ladite commission soit et est composée de messieurs Robert Beaudry et Yves Laganière ainsi que du préfet, monsieur Gilles Plante, agissant à titre de président.

DE mandater le secrétaire-trésorier afin de déterminer la date, le lieu et l'heure des assemblée(s) publique(s).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.2 Demande d'appui : Centre de la Nature du Mont Saint-Hilaire

Les membres prennent connaissance d'un projet de lettre d'appui du Centre de la Nature du Mont Saint-Hilaire soumis par son directeur, monsieur Kees Vanderheyden. Les membres se disent favorables à ce que le préfet endosse cette lettre.

POINT 18. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune intervention de la part de l'assistance.

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**



No de résolution
ou annotation

04-03-057

POINT 19. CLÔTURE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guy Dubé
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand**

ET RÉSOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour
ayant été épuisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 20 heures 45.

Bernard Roy
secrétaire-trésorier

Gilles Plante,
préfet

